



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 21 FÉVRIER 2023

Délibération n° 2023-08
POURSUITE DE GROUPES DE RÉGULATION AVEC UNE PSYCHOLOGUE À DESTINATION DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU MONALISA – AUTORISATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Ghislaine BOUVIER (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Émilie MARCHÈS (Procuration à Marie-Ange CHAUSSOY), Hélène MAZEIRAUD-PERON, Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Ange CHAUSSOY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de sa mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS de Mérignac met en lien des bénévoles avec des personnes âgées pour maintenir leur vie sociale et prévenir leur perte d'autonomie. Ces bénévoles proposent principalement des visites de convivialité, des appels téléphoniques de convivialité et des accompagnements à la sortie.

L'animation de ce réseau de bénévoles est assurée par le CCAS en liaison avec AGIRabcd et Petits frères des pauvres, principales associations présentes sur cette thématique à Mérignac.

Après la crise sanitaire, des groupes de régulation et d'analyse des pratiques bénévoles ont été mis en place avec une psychologue à la demande des bénévoles. Les entretiens avec les bénévoles faisaient en effet état de nombreuses difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur mission, comme la difficulté de poser des limites à la relation, le sentiment d'impuissance face à l'expression d'un ennui profond ou face à un état dépressif.

Les bénévoles ont exprimé le souhait de poursuivre les séances en 2023. Par ailleurs, pour la coordinatrice de la lutte contre l'isolement ces séances constituent un complément indispensable aux rencontres et cafés des bénévoles proposés régulièrement pour accompagner la dynamique d'engagement sur le territoire.

Il est donc proposé la poursuite des groupes d'analyse de pratiques pour les bénévoles en 2023 à raison d'une séance de 2h tous les 2 mois en alternance avec les cafés des bénévoles.

Ces séances seront animées par Clémence LEGRAND, psychologue clinicienne à Mérignac, soit :

- 6 séances programmées du mardi 28 février au mardi 19 décembre 2023.
- 10 bénévoles au maximum pourront être accueillis sur chaque séance.
- Le coût TTC de chaque séance de 2h s'élève à 160 euros soit un total de 960 euros pour l'année 2023. Les crédits seront inscrits au chapitre 011 - article 6226.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à signer avec la psychologue, la convention de partenariat portant sur l'animation de groupes d'analyses des pratiques à destination des bénévoles du réseau MONALISA pour l'année 2023,
- à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement et des propositions d'actions qui en découlent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 21 février 2023

Marie-Ange CHAUSSOY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

